

MANUEL DE GYMNASTIQUE AUX AGRÈS DE SCOIÉTÉS

Révision 2023



Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Champ d'application.....	2
1.2	But	2
1.3	Principe	2
1.4	Documents détaillés	2
1.5	Définition de la chute.....	2
1.6	Arrondis	3
1.7	Loi de la majorité	3
2	Critères d'évaluation.....	3
2.1	Interprétation	3
2.1.1	Morceaux de musique, transitions, modifications artistiques (Point 1)	3
2.1.2	Rythme, phrases musicales et tempo (point 2).....	4
2.1.3	Utilisation de la musique (Point 3)	5
2.1.4	Accents musicaux (Point 4).....	6
2.2	Conception	6
2.2.1	Composition et attractivité de la production (Point 5)	6
2.2.2	Exercices et formes de mouvements (Point 6)	7
2.2.3	Déplacements, changements, reprises (Point 7).....	11
2.2.4	Utilisation de l'engin, des engins (Point 8)	11
2.3	Diversité	12
2.3.1	Variation des formations (Point 9).....	12
2.3.2	Surprise et originalité (Point 10).....	13
2.3.3	Choix des éléments (Point 11).....	13
2.3.4	Prise de risque et sécurité (Point 12).....	14
3	Petites équipes	15
3.1	Généralités	15
3.2	Notation	15
3.3	Matériel.....	15
4	Autres caractéristiques et documents accessoires	16
4.1	Liste du matériel de gymnastique aux agrès de société	16
4.1.1	Matériel devant être approuvé	16
4.2	Liste du matériel pour petites équipes (PES).....	17
4.2.1	Matériel devant être approuvé	17
4.3	Clé de répartition des notes	18
4.3.1	Formulaire de liste du matériel de gymnastique aux agrès de sociétés (GAS).....	19
4.4	Formulaire de liste du matériel pour les petites équipes (PES).....	20
4.5	Fiche de notes accessoires de gymnastique aux agrès de sociétés.....	21
4.6	Fiche de notes accessoires pour les petites équipes	23
4.7	Installation pour gymnastique au sol en gymnastique de sociétés	25
5	Installation d'anneaux balançants	26
5.1	Remarque à l'attention des directions de concours et des organisateurs	26
6	Divers	26
6.1	Evaluation des notes avec l'outil GAS	26
6.2	Questions au groupe spécialisé GAS	26

1 Introduction

1.1 Champ d'application

Ce manuel s'applique à toutes les formes de compétitions aux agrès de sociétés

1.2 But

Ce manuel précise les règles générales des directives de la gymnastique aux agrès de sociétés. Il a pour fonction d'être un moyen de consultation, une source d'informations pour les juges, formateurs, entraîneurs, chefs de concours et organisateurs.

1.3 Principe

- Directives de gymnastique aux agrès de sociétés (Version actuelle)

1.4 Documents détaillés

- Feuille auxiliaire d'aide à la taxation
- Liste du matériel

1.5 Définition de la chute

La chute est un événement qui se produit sur ou d'un engin et qui amène le gymnaste, par une position finale du mouvement incorrecte, à chuter.

Lors des réceptions, la position finale doit être montrée et clairement reconnaissable.

Seront taxées comme chutes, les réceptions sur les genoux, le dos, le ventre, sur le côté, sur les fesses, à quatre pattes et les appuis avec les mains pour éviter de tomber.

Si un élément est interrompu de manière abrupte dans son déroulement, il sera également taxé comme chute.

Les positions qui ne sont pas maintenues lors d'exercices avec partenaires, comme lors de positions acrobatiques ou de portés, seront aussi taxés de chute.

Un léger déséquilibre sera défini comme faute technique. Par exemple, le fait de se relever d'un roulé en avant avec les mains est considéré comme une faute technique et sera évalué dans l'exécution individuelle.

L'aide apportée par l'entraîneur, qu'elle soit passive ou active, sera évaluée en conséquence.

Par aide **active** de l'entraîneur s'entend l'aide/le soutien visible pour l'exécution d'éléments peu sûrs de la part de l'entraîneur ou d'un gymnaste. Pour autant que cela n'ait pas été conceptualisé en chorégraphie, la taxation s'effectue lors de l'exécution individuelle.

L'aide **passive** de l'entraîneur est lorsque le rythme est visiblement perturbé ou lorsqu'il y a gesticulation visible et perturbante visant à offrir une aide au gymnaste. Cela s'applique également lorsque les gymnastes eux-mêmes utilisent de manière visible et perturbante les actions susmentionnées à leur avantage. Cette aide est évaluée comme il se doit dans l'art. 12 (prise de risque).

Des éléments, chorégraphiques, qui n'ont pas de position finale fixe ou définie (Salto av. $\frac{3}{4}$ depuis un caisson, etc...), ces éléments particuliers ne seront pas taxés comme chute dans le sens de la créativité. Les éléments « tenus » doivent être montrés, mais en fonction de l'interprétation de la musique, ils ne doivent pas forcément être tenus 2 secondes.

Les positions finales des éléments gymniques sont définies dans les documents suivants :

- **programme de compétition GAI**
- **description technique BAS**
- **terminologie.**

Taxation de la chute

Une déduction de 0.04 pt par chute sera appliquée, mais au maximum 0.3 pt de déduction sur la note finale. Les juges doivent se trouver dans une tolérance d'une chute.

Toute chute vue par un juge compte 0,01. Par conséquent, une chute vue par tous les juges entraîne une déduction de 0,04 de la note finale.

Si deux juges voient deux chutes et deux juges en voient une, soit un total de six chutes, la déduction de la note finale est de 0,06.

1.6 Arrondis

Les notes sont arrondies au 2^{ème} chiffre après la virgule (centième).

Les notes sont arrondies de la manière suivante :

Si le chiffre des millièmes est un 0, 1, 2, 3 ou un 4, il ne sera pas pris en compte.

Si le chiffre des millièmes est un 5, 6, 7, 8 ou un 9, dans ce cas la note sera arrondie au centième supérieur

Exemple: 3.235 devient 3.24;

Exemple: 2.664 devient 2.66

1.7 Loi de la majorité

La loi de la majorité s'applique pour définir les notes et le nombre de chutes.

- Situation 3:1: corriger la note qui se trouve hors de la marge de tolérance.
- Situation 2:2: il faut trouver une solution à l'amiable jusqu'à la tolérance et en faveur de la société. Pour ce faire, comparer la notation de toutes les sociétés présentes sur l'aire de compétition.

2 Critères d'évaluation

2.1 Interprétation

La base de tout programme en gymnastique aux agrès de sociétés est la musique. La production doit tenir compte et refléter la nature de la musique et son caractère. Tous les critères de jugements définis dans l'interprétation sont établis en lien avec la musique. Ce que l'on entend est en accord avec ce que l'on voit.

2.1.1 Morceaux de musique, transitions, modifications artistiques (Point 1)

But:

Le morceau de musique respecte les phrases musicales. Les transitions soutiennent la musique, les changements de musique ne choquent pas.

Description:

Si un morceau de musique est modifié ou coupé, la cohérence de la musique doit être respectée. Les phrases musicales sont respectées lors de transitions. Il n'y a pas de coupures des séquences musicales.

Les modifications artificielles de la musique ne dérangent pas et soutiennent le mouvement.

Les transitions entre différents morceaux de musique tout comme le choix des morceaux de musique sont faits en rapport avec la chorégraphie/production.

Un signal de départ artificiel, des modifications inadaptées de la musique, comme de sa vitesse, ne sont pas autorisés.

Si l'on entend qu'un (1) seul morceau de musique, pour autant qu'il soit bien coupé ou modifié, le point sera attribué.

Coupure de la musique:

Pour que la coupure de la musique soit correcte, le dernier temps de la musique en cours doit précéder directement le premier temps de la musique suivante, avant le début de la nouvelle phrase musicale ou le nouveau tempo.

Si une pause est effectuée pour présenter une transition musicale plus appropriée, le point ne sera attribué que si cette pause est transcrite dans la chorégraphie. Cela vaut également lorsqu'il y a des pauses entre les morceaux.

2.1.2 Rythme, phrases musicales et tempo (point 2)

But :

Les mouvements, pas et sauts sont en accord avec le rythme, les phrases musicales et le tempo de la musique (synchronisation avec la musique)

Description:

Un morceau de musique est vivant et produit des effets sur le corps grâce au rythme de la musique. Chaque style musical a son rythme propre qui fait bouger le corps d'une certaine manière (marcher au pas, valse, samba, tango, lambada, etc.)

Ce rythme doit se refléter dans ou autour de l'engin et être visible.

Etant donné qu'il se peut que plusieurs rythmes ou d'autres rythmes soient dominants dans un morceau de musique, il faut également que ces rythmes différents soient visibles et retranscrits dans la chorégraphie.

Il faut mettre en œuvre les voix, instruments ou percussions audibles du premier plan (instrument de percussion et à effet).

Phrases musicales et tempo:

Pour simplifier, en Europe la musique est cadencée avec l'accent régulièrement mis sur l'intonation du poulx ou du coup de base. On retrouve habituellement une cadence 4/4 et 3/4.

La cadence est décisive pour compter. Si, lors de la cadence 4/4 on compte 1-8 (= 2 cadences, voire en fait 2x 1-4), il faut compter 1-6 pour une cadence 3/4. La valse viennoise est un exemple typique de la cadence 3/4.

Le tempo correspond au nombre de temps par minute (**Beats per Minute = bpm**)

Ce point est rempli si le déroulement des éléments, les combinaisons de pas ou si la vitesse des éléments est en accord avec les phrases musicales respectivement le tempo.

Pour les engins **les valeurs** suivantes peuvent être utilisées, bien que d'autres tempos soient possibles :

Engin	BPM
Barres parallèles	48-54
Barres asymétriques	60 – 80/120
Anneaux balançants	48 – 52 ou doublé
Trampoline	40-44
Barre fixe	44-50
Mini-trampoline	Tous les tempos
Sol	Tous les tempos

2.1.3 Utilisation de la musique (Point 3)

But :

Les formes de mouvements présentées sont en accord avec la musique et ses variations

Description:

Les variations dynamiques des séquences musicales (fort-faible, rapide-lent, doux-puissant) sont transcrites dans la production. La mélodie, les éléments harmonieux et rythmiques de la musique sont toujours bien visibles dans la chorégraphie et retranscrits en mouvements. Les effets entre l'harmonie et la mélodie de la musique sont interprétés dans le mouvement. Les mouvements sont montrés sur les accents de la mélodie. La forme du mouvement doit être en accord avec la musique.

Les caractéristiques de la musique ou ses particularités doivent être en accord avec les mouvements/effets présentés. Les variations peuvent être effectuées sur la forme comme varier les formations, les positions (groupé-carpé-tendu) ou en terme de progressions (saut roulé-salto-double salto).

Les accents de la mélodie et les temps forts sont clairement interprétés durant la production. Un élément gymnique, une formation ou un mouvement chorégraphique est en lien étroit avec l'accent musical et/ou un temps fort.

Une transcription optimale de plusieurs instruments ou de voix qui ont le même sens musical peuvent être tous deux rendus visibles de manière indépendante. Par exemple en changeant les formations, les éléments ou avec des changements en deux ou plusieurs groupes.

Les mélodies / harmonies au premier plan doivent être transposées de manière adéquate.

2.1.4 Accents musicaux (Point 4)

But :

Les accents musicaux doivent être interprétés et utilisés de manière chorégraphique ainsi que gymnique

Description :

Un accent est un son qui détermine un temps, ou une suite de temps dans une phrase musicale.

Il peut également signifier un point important de la musique ou un moment fort d'un morceau.

Dans la plupart des cas, un accent est une modification abrupte du volume de la musique avec un son différent.

Ces accents ou parties sonores différentes sont transcrites à l'aide d'éléments gymniques, de formations ou de mouvements. Le corps dans son entier ou un engin peut être utilisé comme moyen d'expression de ces accents. Plusieurs formes différentes doivent être utilisées pour transcrire ces changements d'accents durant la production.

Attention:

Certains morceaux sont toujours appuyés sur 1,3,5,7 = „beat“, ce qui veut dire que l'accent est toujours porté sur les chiffres impairs (Pegasus, Skyline par exemple).

Certains morceaux sont toujours appuyés sur 2, 4, 6, 8 = „after beat“, ce qui veut dire que l'accent est toujours porté sur les chiffres pairs (Helene Fischer, Atemlos par exemple).

Certains morceaux sont appuyés entre 1, respectivement 2, etc. = „off beat“, ce qui signifie que l'accent est mis sur « et » (Bob Marley, Sunshin Reggae ou Ace of Base, All that she wants par exemple).

2.2 Conception

La conception est un processus de création visant à transcrire une idée directrice et à la rendre compréhensible par d'autres

Tous les critères de jugements définis dans la conception sont établis en lien avec la chorégraphie à ou autour des engins.

2.2.1 Composition et attractivité de la production (Point 5)

But:

Les différentes parties de la production forment un tout

Description:

Dans ce point il sera pris en considération la manière dont les différentes parties sont mises ensemble.

Est-ce que les images et les chorégraphies sont isolées ou sont-elles organisées les unes avec les autres ? Les séquences choisies doivent correspondre les unes aux autres et former une image cohérente. Différentes séquences ou parties de chorégraphies sont clairement reconnaissables par leurs nuances/différences.

Les gymnastes soutiennent la production grâce à leur rayonnement et leur présence.

Le déroulement du programme est si possible imprévisible. Il est captivant et agréable.

L'attention peut par exemple être maintenue grâce à des effets de contraire, d'opposition.

Les ajouts de mouvements étrangers aux engins sont complémentaires et soutiennent le programme. Le travail aux engins est l'élément porteur et doit être au premier plan. Les parties de la production seront mises en valeur par le rayonnement et la présence des gymnastes.

Sont définis comme séquence :

- le début de la production,
- un changement de musique,
- la fin de la production,
- les ajouts de mouvements étrangers aux engins (danse, etc...),
- l'interruption de la production / les pauses gymniques qui ne dérangent pas,
- les pauses entre des morceaux de musique,
- etc.

2.2.2 Exercices et formes de mouvements (Point 6)

But:

Les formes de mouvements sont adaptées les unes aux autres

Description:

Les exercices, parties d'exercices et formes de mouvements sont variées et adaptées les unes aux autres. Les éléments sont présentés les uns dans les autres, à part, et les uns avec les autres. Cela veut dire que lors d'un déroulement, un élément qui se termine peut également être utilisé comme début pour un autre exercice.

Ces mouvements gymniques, en commun ou à part, doivent aussi être visibles dans l'espace tridimensionnel. Lorsque cela est possible, plusieurs niveaux dans l'espace doivent être introduits.

Extrait des prescriptions

Pour la CE, il s'agit de combiner majoritairement des éléments de la même famille de mouvements entre eux, complémentaires, en lien avec un thème et en harmonie avec les engins utilisés.

En complément aux éléments, des éléments avec partenaire peuvent être utilisés conformément à 3.2.2.e).

Lors d'une combinaison d'engins, ces aspects doivent être particulièrement pris en considération. Si trois (3) engins sont choisis pour une CE, la combinaison d'au minimum deux (2) engins durant la majorité du temps est indispensable. Des éléments qui traduisent une même thématique ou qui ont la même forme de mouvement sont des éléments qui sont des mêmes liaisons clés ou qui ont les mêmes mouvements et/ou positions clés.

Si seulement un mouvement de bras identique à plusieurs engins est présenté, il ne s'agit pas de forme de mouvement apparentée au sens de la CE.

Pour se conformer à l'exigence „Eléments ayant majoritairement les mêmes mouvements et thèmes (...)“ des éléments avec partenaire peuvent être montrés/utilisés en complément aux éléments tirés de la terminologie..

Par „majoritairement“ s'entend la présence d'éléments combinés durant plus de la moitié de la production.

Les éléments sont complémentaires, mis ensembles et forment des exercices ou des parties d'exercices. Ces exercices sont adaptés les uns aux autres et forment une image harmonieuse. Ils sont développés de manière logique.

Exemples:

Engin	Description	Engin	Description
Sol		Saut	
10601	Roulé avant.		Salto avant
10501	Saut en extension	30101	Saut en extension
10507	Saut écart	30105	Saut écart
10504	Saut groupé	30107	Saut groupé
10502	Saut en extension avec ½ tour	30401	Salto av. avec ½ vrille
10106	Appui renversé et rouler en av.	30201	Saut roulé
10916	Roue	30607	Renv. lat. avec ¼ de t.
10902	Renversement en av.	30601	Renversement en av.
Sol		Barres asymétriques scolaires	
10103	Appui renv. sur la tête	60310	Appui renv. sur une épaule
11101	Balance faciale	60402	Balance faciale
10303	Grand écart	60203	Grand écart
10401	Equerre	60720	Equerre écartée
11009	Salto	61002	Salto
10601	Roulé arr.	60716	Roulé arr. à la pos. groupée
10608	Saut roulé	60725	Elan par-dessous la barre
10106	Appui renversé et rouler en av.	60718	De l'appui tourner en av. pour s'abaisser à la stat.

Engin	Description	Engin	Description
Sol		Barrès parallèle	
10103	Appui renversé sur la tête	50307	Appui renversé sur les épaules
10401	Equerre	50101	Equerre
10916	Roue	51403	Renversement latéral à la stat.
10601	Roulé en av. / en arr.	51006	Rouleau en arr.
10701	Bascule de tête	51202	Bascule dorsale
10902	Renversement en avant	51403	Renversement latéral à la stat.
11009	Salto av.	51501	Salto av.
10101	Bougie		Mi-renversé
	Station debout j. écartées	50202	Siège écart
10616	Roulé arr. av. j. td.		Montée du ventre lat.
Barres parallèles		Barres asymétriques scolaires	
50307	Appui renversé sur les épaules	60309	Appui renversé sur une épaule
	Montée du ventre lat.	60703	Montée du ventre
51508	Salto arr.	61001	Salto av.
50402	Appui fac. transv. horiz. sur un coude	60402	Balance fac.
50703	Sortie fac. Par l'appui reversé	60903	Renversement
51006	Roulé arr.	60708	Tour d'appui arr.

Engin	Description	Engin	Description
Barre fixe		Barres asymétriques scolaires	
40208ff	Tour d'appui arr. / av.	60708	Tour d'appui arr.
40218	Montée du ventre	60703	Montée du ventre
40113	De l'appui, venir en fermeture carpée sur la barre	60510	De l'appui, venir en fermeture carpée sur la barre
40815	Salto arr.	61001	Salto av.
40401	Elan circulaire par le jarret	60713	Etablissements par le jarret

2.2.3 Déplacements, changements, reprises (Point 7)

But :

Le positionnement et les déplacements ne dévalorisent pas la production.

Description:

Les déplacements et les repositionnements sont intégrés dans leur ensemble à la production et ne dérangent pas le déroulement. Ils sont présentés sur la musique. Ils sont adaptés et interprétés dans la chorégraphie ou de manière gymnique. Le changement de position est logique, construit et harmonieux. Cela vaut pour tous les engins.

Par exemple, si des gymnastes doivent se dépêcher individuellement, afin de se rendre à une nouvelle place pour commencer un nouvel élément, le déplacement n'est pas structuré de manière optimale. Idéalement, la position finale d'un gymnaste après avoir effectué un élément est également sa position de départ pour l'élément suivant.

Si des déplacements avec plusieurs gymnastes sont effectués ils doivent l'être de manière harmonieuse et en lien avec la musique.

2.2.4 Utilisation de l'engin, des engins (Point 8)

But:

Tous les engins sont utilisés durant toute la durée de la production en fonction de leur installation.

Description:

Ce point traite aussi bien d'un engin seul dans une discipline que de tous les engins ensemble qui forment un tout.

Les engins sont utilisés dans leur ensemble et de manière différente. Des entrées ou des sorties d'engins ainsi que des parties d'exercices seront effectuées plusieurs fois sur différents fronts, montrés sur différents côtés. La mise en place des engins doit être prise en considération. Lorsqu'il n'est pas possible d'effectuer une entrée ou une sortie sur un côté de l'engin, elles ne sont pas exigées.

Tous les engins choisis doivent être utilisés à plusieurs reprises durant la production.

La mise en place des engins est claire et forme un tout. Aucun n'engin n'est mis à part. Il n'y a pas de démonstration accessoire qui soit mal visibles ou mal présentées.

Les éléments sur des engins auxiliaires seront jugés sur la technique, la tenue et la synchronisation, mais ne sont pas des éléments qui peuvent être comptés au sens des prescriptions.

2.3 Diversité

La diversité décrit la variété, l'originalité et la richesse de chaque point ci-après.

Tous les critères de jugements définis dans la diversité de la production sont établis en lien avec les variantes possibles dans la chorégraphie à ou autour des engins.

2.3.1 Variation des formations (Point 9)

But:

Les formations présentées sont diversifiées

Description:

L'espace à disposition, la surface de présentation et les engins sont utilisés à l'aide de plusieurs types de formations. L'effet sur les engins est visible. Il est important de prendre en considération l'espace à disposition. Les formations sont adaptées à la taille du groupe

La totalité de la surface de présentation est utilisée.

Tous les gymnastes sont intégrés à la production.

Exemples :

Formations	Variantes de formations	
Types de base	Nombre de gymnastes	En direction
Colonne / ligne / en canon	Seul / une personne	Sur le même front
Vague	A deux	Face à face
Triangle / flèche	A trois	L'un après l'autre
Cercle	A quatre	Ensemble, à part
Carré	A cinq	Dans l'axe
Croix	A six	De travers
Etoile	etc....	En diagonale
Etc.		D'en haut vers le bas D'en bas vers le haut

Toutefois il n'y a pas de limite à l'imagination. Les formations doivent être choisies en fonction de leur qualité et doivent être reconnaissables.

2.3.2 Surprise et originalité (Point 10)

But:

La production contient des moments de surprise et originaux

Description:

Dans le déroulement de la production des moments de surprise seront proposés aux spectateurs. Les moments de surprises sont en lien avec l'interprétation et la composition de la production.

Un moment de surprise peut être mis en forme par une modification de position, de plusieurs gymnastes, ou d'une seule personne lors d'un élément gymnique.

Cela se traduit chez les spectateurs par des commentaires tels que : «wouah», «cool», «super idée» etc. Un moment de surprise ne doit pas forcément être présenté au travers d'un élément ou sur un engin.

Originalité = Particularité ou spécificité, nouveauté, unicité.

2.3.3 Choix des éléments (Point 11)

But :

Le choix des éléments est diversifié et principalement choisi dans la terminologie

Description:

Le choix des éléments est riche en variété et principalement choisi dans la terminologie. Il y a des variations dans le déroulement et l'exécution des mouvements (groupé, carpé, tendu) et autour d'axes différents. Les éléments sont répartis durant toute la production.

- Axe longitudinal (vrilles, pirouettes)
- Axe transversal (roulé av., roulé arr.)
- Axe profond (latéral) (roue)

Les éléments gymniques sont fortement en relation avec la musique choisie.

2.3.4 « Prise de risque et sécurité » (Point 12)

But :

La prise de risque est un moyen de rendre une production attractive, mais ne se fait pas au détriment de la sécurité des gymnastes.

Description:

Une prise de risque considérée apportant de l'attractivité et de la créativité est admise.

Ce risque admis ne se fait jamais au détriment de la sécurité du gymnaste ! Comme exemple d'une prise de risque amenant de l'attractivité, on peut citer les points suivants :

- **nombre de gymnastes effectuant en même temps le même mouvement en relation avec le nombre total de gymnastes.**
- **effectuer des mouvements sur plusieurs niveaux (hauteur) en même temps.**
- **travail simultané ou à part des gymnastes.**
- **portés ou exercices avec partenaires (Acrobatie).**
- **particularités, nouvelles créations.**
- **les éléments difficiles sont adaptés aux gymnastes**
- **la durée entre le passage de chaque gymnaste**

La mise en place des engins et des engins auxiliaires est construite de manière sécurisée. Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des gymnastes. Les tapis et les accessoires sont orientés et utilisés de manière adéquate.

3 Petites équipes

3.1 Généralités

La petite équipe est une offre de sport de masse de gymnastique aux agrès de sociétés notée comme concours individuel lors d'une Coupe, d'une fête de gymnastique ou d'une Journée de gymnastique jeunesse. On peut la comparer avec les équipes de 3 à 5 gymnastes en team aérobic.

3.2 Notation

La notation s'appuie sur la même taxation et les mêmes critères que les Directives GAS.

Pour le critère du programme, on tient compte de la taille des groupes en faveur des gymnastes.

3.3 Matériel

Une liste de matériel énumère le matériel des petites équipes.

Le sol nécessite un carré de 12mx12m. Installation libre mais la longueur et la largeur ne doivent pas se juxtaposer.

4 Autres caractéristiques et documents accessoires

4.1 Liste de matériel pour la gymnastique aux agrès de sociétés

Discipline									
Engins	BP	BAS	BF	AB	SO	SA	CE	RR	TR
Barres de compétition	6						4		
Barres scolaires avec tremplin au sol		6					4		
Barre fixe			6				5		
Anneaux balançants				6					
Trampoline									4
Mini-trampoline open end	6		6			6	6		
Rhönrad (le sien)								6	
Tremplins Reuther	6	6	6				6		
Caisson à 5 éléments	6		6			6	4		8
Tapis									
Tapis de saut 40cm avec bandes velcro			6	6		6	4		4
Tapis de réception 16cm	6	6	6	12		6	4	3	4
Sol 12 x 12m (88 tapis + tapis de sol)					1				
Tapis normaux 110x160x7cm	42	42	42	54		42	48		18
Tapis de sol 12 x 2m							4		
Matériel accessoire									
Démarcations élan						6	4		
Bandes velcro 12 m							3		

4.1.1 Matériel devant être approuvé

Une demande doit être adressée en même temps que l'inscription pour tous les engins, engins accessoires et matériel supplémentaires ne figurant pas sur la liste (parapluies, etc.)

4.2 Liste de matériel pour petites équipes (PES)

Discipline							
Engins	BP	BAS	BF	AB	SO	SA	CE
Barres de compétition	2						3
Barres scolaires avec tremplin au sol		2					3
Barre fixe			3				3
Anneaux balançants				3			
Trampoline							
Mini-trampoline open end	2		3			2	3
Rhönrad (le sien)							
Tremplins Reuther	2	2	3				3
Caisson à 5 éléments	2		3			2	3
Tapis							
Tapis de saut 40cm avec bandes velcro			3	3		2	2
Tapis de réception 16cm	2	2	3	6		2	3
Sol 12 x 12m (88 tapis + tapis de sol)							
Tapis normaux 110x160x7cm	24	24	24	24	24	24	24
Tapis de sol 12 x 2m							4
Matériel accessoire							
Démarcations d'élán						4	4
Bandes velcro 12 m							1

4.2.1 Matériel devant être approuvé

Une demande doit être adressée en même temps que l'inscription pour tous les engins, engins accessoires et matériel supplémentaires ne figurant pas sur la liste (parapluies, etc.)

4.3 Clé de répartition des notes

Toutes les catégories:

40	39	38	37	36	35	34	33	32	31
3.00	3.00	3.00	2.95	2.90	2.85	2.80	2.75	2.70	2.65
30	29	28	27	26	25	24	23	22	21
2.60	2.55	2.50	2.45	2.40	2.35	2.30	2.25	2.20	2.15
20	19	18	17	16	15	14	13		
2.10	2.05	2.00	1.95	1.90	1.85	1.80	1.75		

La même clé de répartition des notes est utilisée pour la jeunesse. Un classement différencié peut être adopté par catégorie.

4.3.1 Formulaire liste de matériel de gymnastique aux agrès de sociétés (GAS)



MATERIALLISTE FÜR DAS VEREINSGERÄTETURNEN LISTE DU MATERIEL POUR LA GYMNASTIQUE AUX AGRES

Anlass / Manifestation: _____

Name, Vorname Leiter/in / Nom, prénom du moniteur/monitrice: _____

Kanton/Verband / Association cant. / Disziplin: _____

Geräte GK / Engins CE: _____

Der Organisator stellt folgenden Material zur Verfügung: _____

Le Engins suivants sont mis à disposition par l'organisateur: _____

A = zur Verfügung stehendes Material / Engins mis à disposition par l'organisateur

B = Anzahl benötigtes Material / Nombre d'engins demandés

Rhönrad und Trampolin werden bewilligt, müssen selber mitgebracht werden.
Le rhönrad et le trampoline sont autorisés, il faut les amener soi-même.

Disziplin	Barren		Schulstufenbarren		Reck		Schaukelringe		Boden		Sprung		Gerätekombination		Rhönrad		Trampolin	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Material																		
Matériel																		
Geräte																		
Engins																		
Weltkampfbarren																		
Barren parallèles de compétition	6												4					
Schulbarren mit Bodenbrett																		
Barren parallèles scolaires			6										4					
Reck																		
Barren fixes						6							5					
Schaukelringe																		
Anneaux balançants								6										
Trampolines																		
Open-End Minitrampoline																		
Minitrampolines Open-End	6					6					6		6				4	
Rhönrad (Eigene)																		
Rhönrad (la propre)														6				
Reuther-Sprungbretter	6					6							6					
Trampolins Reuther																		
Kasten 5 Elemente	6					6					6		4				8	
Calissons 5 éléments																		
Matten																		
Tapis																		
Sprungkissen 40cm mit Klebverschluss						6							4				4	
Tapis de chute 40cm avec ruban velcro																		
Niedersprungmatten 16cm	6					6						6	4				4	
Tapis de chute 16cm			6					12										
Boden 12 x 12m (88 Matten + Bodentummatten)																		
Sol 12 x 12m (88 tapis de gym. + Tapis d'exercices au sol)										1								
Normalmatten 110x160x7cm																		
Tapis de gymnastique																		
Bodentummatten 12 x 2m																		
Tapis d'exercices au sol 12 x 2m													4					
Hilfsmaterial																		
Matériel auxiliaire																		
Anlaufmarkierungen																		
Marquage pour piste d'élan											6		4					
Klebbänder 12 m																		
Ruban velcro													3					

Erlaubte Hilfsmittel die selbst mitgebracht werden müssen sind: Spannsatz, Seile und Schraubzwinge für die Fixierung von Geräten und Matten, max. 6 Distanzhalter zur Fixierung von Minitrampolin.

Für weitere zusätzliche Hilfsmittel, Hilfsmittel und artverwandte Geräte ist ein Gesuch gem. Art. 3.4 der Weisungen VGT schriftlich einzureichen.

Les moyens accessoires autorisés (à apporter par les participants) sont les suivants: ressorts, cordes et serre-joint pour fixer engins et tapis, au maximum 6 supports servant à stabiliser le mini-trampoline. C'est obligatoire de soumettre une demande selon l'article 3.4 des directives GAS pour des engins et moyens auxiliaires supplémentaires ainsi que des engins apparentés.

01/2018

4.4 Formulaire liste de matériel petites équipes (PES)



MATERIALLISTE FÜR DAS VEREINSGERÄTETURNEN KLEIN-TEAM LISTE DU MATÉRIEL POUR LA GYMNASTIQUE AUX AIGRES PETITES ÉQUIPES

Anlass / Manifestation: _____ Jahr / Année: _____ Verein / Société: _____ Kartellverband / Association cant.: _____
 Name, Vorname / Letzter / Nom, prénom du participant: _____ Telefon F+G / Téléphone F+B: _____ Geräte GK / Engins CE: _____
 Der Organisator stellt folgendes Material zur Verfügung: A = zur Verfügung stehendes Material / Engins mis à disposition par l'organisateur
 Les engins suivants sont mis à disposition par l'organisateur: B = Anzahl benötigtes Material / Nombre d'engins demandés

Disziplin / Discipline	Bänne / Barres		Schutzvorrichtungen / Barres sécuritaires		Reck / Barre fixe		Schaukeltische / Anneaux balançoires		Boden / Sol		Sprung / Saut		Gerätekombination / Combinaison Engins	
Material / Matériel	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Weltstartrammen / Weltstartrammen														
Geräte / Engins														
Bänne parallelle de compétition / Bänne parallèles de compétition	2												2	
Schubbarren mit Bodenreife / Barres parallèles scabées		2											2	
Reck / Reck				3									3	
Bänne fests / Bänne fixes														
Schaukeltische / Anneaux balançoires							3							
Trampolins / Trampolins														
Open-End Minitrampoline / Minitrampolines Open-End	2				3						2		3	
Rhombus (Eigene) / Rhombus (à propre)														
Rhombus (Eigene) / Rhombus (à propre)														
Reck / Reck	2		2		3								3	
Reck / Reck	2				3						2		3	
Calsons 5 Elemente / Calsons 5 éléments														
Matten / Mattes														
Tapis / Tapis														
Sprungkissen 40cm mit Klettverschluss / Tapis de chute 40cm avec ruban velcro					3						2		2	
Niedersprungmatten 15cm / Tapis de chute 15cm	2		2		3						2		3	
Boden 12 x 12m (88 Matten + Bodenmatten) / Sol 12 x 12m (88 tapis de gym. + Tapis d'exercices au sol)														
Normalmatten 110x150x7cm / Tapis de gymnastique	24		24		24				24		24		24	
Bodenmatten 12 x 2m / Tapis d'exercices au sol 12 x 2m													2	
Hilfsmaterial / Matériel auxiliaire														
Anlaufmarkierungen / Marquage pour piste d'elan											4		4	
Klebstape 12 m / Ruban velcro													1	

Erlaubte Hilfsmittel die selbst mitgebracht werden müssen sind: Spannsel, Seile und Schraubzwingen für die Fixierung von Geräten und Matten, max. 5 Distanzhalter zur Fixierung von Minitrampolin.
 Für weitere zusätzliche Hilfsmittel, Hilfsmittel und artverwandte Geräte ist ein Gesuch gem. Art. 3.4 der Wettkampfbestimmungen schriftlich einzureichen.

Les moyens accessoires autorisés (à apporter par les participants) sont les suivants: ressorts, cordes et serre-joint pour fixer engins et tapis, au maximum 5 supports servant à stabiliser le mini-trampoline.
 C'est obligatoire de soumettre une demande selon l'article 3.4 des directives G.A.S. pour des engins et moyens auxiliaires supplémentaires ainsi que des engins appartenant.

01/2018

4.5 Fiche de notes accessoires gymnastique aux agrès de sociétés

Feuille auxiliaire de taxation GAS

Compétition					
Société n°		Société		Nb gymn.	
Date		Place		Heure	
Discipline		Engins CE		J	



Exécution individuelle		Note 4.0			
Très bien Tol. 0.1	haut		4.0		
	moyen		3.9		
	bas		3.8		
Bien Tol. 0.2	haut		3.7		
	moyen		3.6		
	bas		3.4	3.3	
Suffisant Tol. 0.2	haut		3.2	3.1	
	moyen		3.0	2.9	
	bas		2.8	2.7	
Insuffisant Tol. 0.3	haut		2.4	2.3	
			2.2	2.1	
	moyen		2.0	1.9	
	bas		1.8	1.7	
Chute Tol. 1 chute			1.6	1.5	
			Total		

Synchronisation		Note 3.0			
Très bien Tol. 0.1	haut		3.0		
	moyen		2.9		
	bas		2.8		
Bien Tol. 0.2	haut		2.7		
	moyen		2.6	2.5	
	bas		2.4	2.3	
Suffisant Tol. 0.2	haut		2.2	2.1	
			2.0	1.9	
	moyen		1.8	1.7	
	bas		1.6	1.5	
			1.4	1.3	
			1.2	1.1	

Programme max. 40 points															Note d'exécution individuelle	
Très bien	40	39	38	37	36	35	34									Tol. 3
Bien	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24						Tol. 4
Suffisant	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13					Tol. 5
Insuffisant	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1				Tol. 6
Déductions																
Non-respect des directives (justification / déduction)																
Nombre de chute																
Déduction non-respect des directives																

Feuille d'aide à l'interprétation du programme Directives 2018



Valeur				
0	1	2	3	4

Interprétation

On peut attribuer 0, 1, 2, 3 ou 4 points

1	2.1.1 Morceaux de musique, transitions, modifications artistiques But: Le morceau de musique respecte les phrases musicales. Les transitions soutiennent la musique, les changements de musiques ne se choquent pas					
2	2.1.2 Rythme, phrases musicales et tempo But: Les mouvements, pas et sauts sont en accord avec le rythme, les phrases musicales et le tempo de la musique. (Synchronisation avec la musique)					
3	2.1.3 Utilisation de la musique But: Les formes de mouvements présentées sont en accord avec la musique et ses variations					
4	2.1.4 Accents musicaux But: Les accents musicaux doivent être interprétés et utilisés de manière chorégraphique ainsi que gymnique					

Points attribués à l'interprétation (max. 13 pts)

Conception

		0	1	2	3	4
5	2.2.1 Composition et attractivité de la production But: Les différentes parties de la production forment un tout					
6	2.2.2 Exercices et formes de mouvements But: Les formes de mouvements sont adaptées les unes aux autres					
7	2.2.3 Déplacements, changements, reprises But: Le positionnement et les déplacements ne dévalorisent pas la production					
8	2.2.4 Utilisation de l'engin, des engins But: Tous les engins choisis doivent être utilisés à plusieurs reprises durant la production en fonction de leur installation.					

Points attribués à la conception (max. 14 pts)

Diversité

		0	1	2	3	4
9	2.3.1 Variation des formations But: Les formations présentées sont diversifiées					
10	2.3.2 Surprise et originalité But: La production contient des moments de surprise et originaux					
11	2.3.3 Choix des éléments But: Le choix des éléments est diversifié et principalement choisi dans la terminologie					
12	2.3.4 "Prise de risque et sécurité" But: La prise de risque est un moyen de rendre une production attractive, mais ne se fait pas au détriment de la sécurité des gymnastes					

Points attribués à la diversité (max. 13 pts)

Points Total (max. 40 Pts.)

4.6 Fiche de notes accessoires petites équipes

Feuille auxiliaire de taxation de sociétés petites équipes (SPE)

Compétition			
Société n°		Société	
Groupe			Nb gymn.
Date		Place	
Discipline		Engins CE	J



Exécution individuelle		Note 4.0	
Très bien Tol. 0.1	haut		4.0
	moyen		3.9
	bas		3.8
Bien Tol. 0.2	haut		3.7
	moyen		3.6
	bas		3.5
Suffisant Tol. 0.2	haut		3.4
	moyen		3.3
	bas		3.2
Insuffisant Tol. 0.3	haut		3.1
	moyen		3.0
	bas		2.9
Chute Tol. 1 chute	haut		2.8
	moyen		2.7
	bas		2.6
		Total	

Synchronisation		Note 3.0	
Très bien Tol. 0.1	haut		3.0
	moyen		2.9
	bas		2.8
Bien Tol. 0.2	haut		2.7
	moyen		2.6
	bas		2.5
Suffisant Tol. 0.2	haut		2.4
	moyen		2.3
	bas		2.2
	haut		2.1
	moyen		2.0
	bas		1.9
	haut		1.8
	moyen		1.7
	bas		1.6
		1.5	1.4
		1.3	1.2
		1.1	1.0

Programme max. 40 points															
Très bien	40	39	38	37	36	35	34								Tol. 3
Bien	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24					Tol. 4
Suffisant	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13				Tol. 5
Insuffisant	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			Tol. 6
Déductions Non-respect des directives (justification / déduction) 															Note d'exécution individuelle Note de synchronisation Points du programme Nombre de chute Déduction non-respect des directives

Feuille d'aide à l'interprétation du programme Directives 2018



Valeur				
0	1	2	3	4

Interprétation

On peut attribuer 0, 1, 2, 3 ou 4 points

1	2.1.1 Morceaux de musique, transitions, modifications artistiques But: Le morceau de musique respecte les phrases musicales. Les transitions soutiennent la musique, les changements de musiques ne se choquent pas					
2	2.1.2 Rythme, phrases musicales et tempo But: Les mouvements, pas et sauts sont en accord avec le rythme, les phrases musicales et le tempo de la musique. (Synchronisation avec la musique)					
3	2.1.3 Utilisation de la musique But: Les formes de mouvements présentées sont en accord avec la musique et ses variations					
4	2.1.4 Accents musicaux But: Les accents musicaux doivent être interprétés et utilisés de manière chorégraphique ainsi que gymnique					

Points attribués à l'interprétation (max. 13 pts)

Conception

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

5	2.2.1 Composition et attractivité de la production But: Les différentes parties de la production forment un tout					
6	2.2.2 Exercices et formes de mouvements But: Les formes de mouvements sont adaptées les unes aux autres					
7	2.2.3 Déplacements, changements, reprises But: Le positionnement et les déplacements ne dévalorisent pas la production					
8	2.2.4 Utilisation de l'engin, des engins But: Tous les engins choisis doivent être utilisés à plusieurs reprises durant la production en fonction de leur installation.					

Points attribués à la conception (max. 14 pts)

Diversité

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

9	2.3.1 Variation des formations But: Les formations présentées sont diversifiées					
10	2.3.2 Surprise et originalité But: La production contient des moments de surprise et originaux					
11	2.3.3 Choix des éléments But: Le choix des éléments est diversifié et principalement choisi dans la terminologie					
12	2.3.4 "Prise de risque et sécurité" But: La prise de risque est un moyen de rendre une production attractive, mais ne se fait pas au détriment de la sécurité des gymnastes					

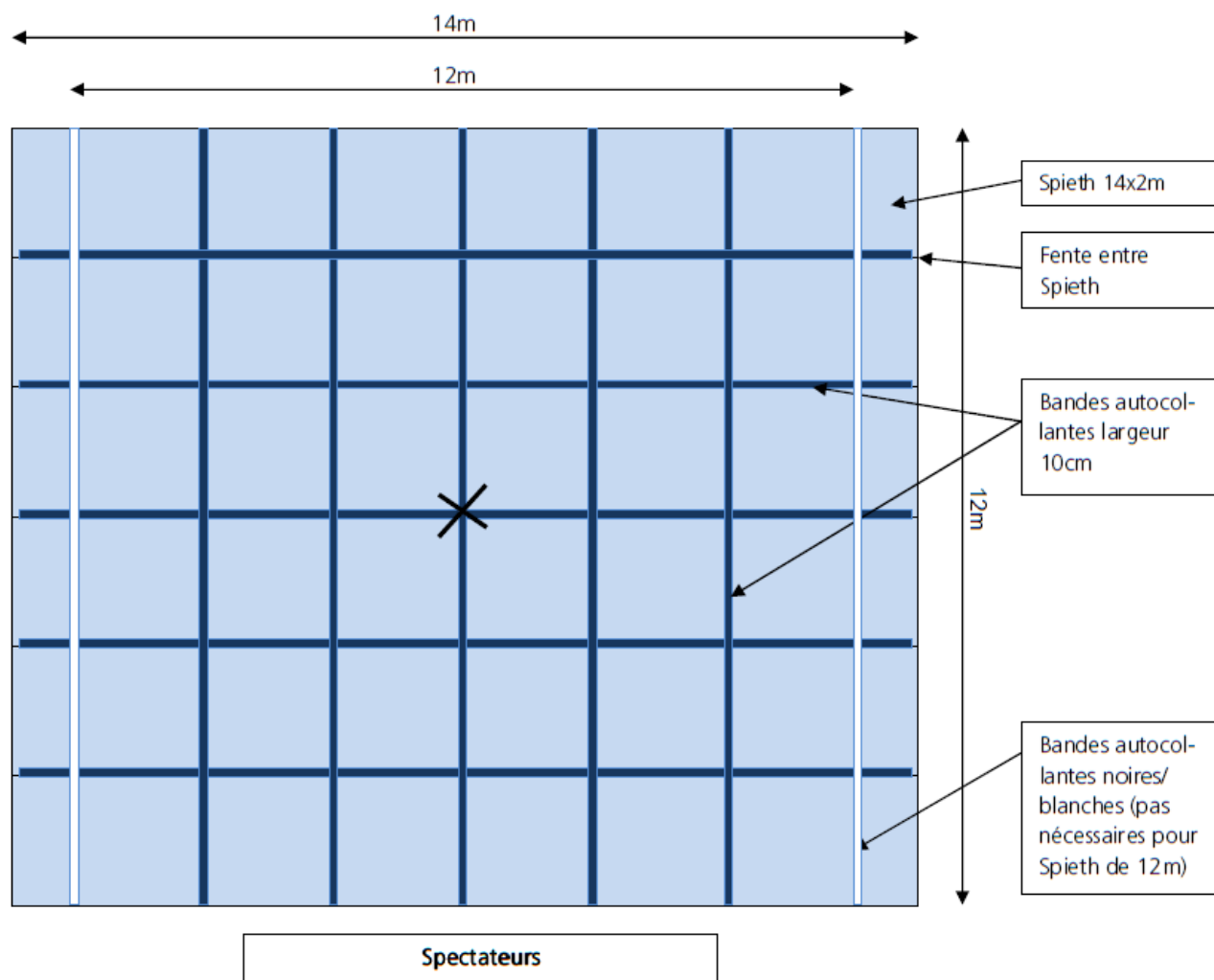
Points attribués à la diversité (max. 13 pts)

Points Total (max. 40 Pts.)

4.7 Installation pour gymnastique au sol en gymnastique de sociétés



Installation pour gymnastique au sol en gymnastique de sociétés



Obligatoire

- 6 Spieth 14x2m (ou 12x2m) en transversal par rapport au public _ puisque la majorité des gymnastes travaillent de gauche à droite
- 88 tapis normaux ou deuxième installation Spieth comme base 5 Klettbänder 10cm breit → zum Spalten zukleben, damit die Bodenbahnen zusammenhalten
- 5 bandes autocollantes largeur 10cm breit → pour orientation des gymnastes
- indication du milieu avec 2 bandes de 50 cm

→ Aucun marquage supplémentaire n'est autorisé (magnésie, bandes autocollantes, etc.).

A choix

- 2 bandes autocollantes blanches ou noires pour recouvrir le praticable de 12x12m 14m de long Spieth nécessaire

Interdit

- Il est interdit de modifier l'installation durant toute la durée de la compétition. Il est interdit d'ôter les bandes autocollantes.

5 Installation des anneaux balançants

5.1 Remarque à l'attention des directions de concours et des organisateurs

Conformément aux Directives GAS et aux critères prescrits, les sociétés peuvent régler la hauteur en s'aidant des chaînes. Pour les anciennes installations n'ayant qu'une boucle de sécurité, le réglage peut intervenir uniquement si aucun gymnaste n'est aux anneaux. Dans ce cas, l'organisateur/la direction de concours doit définir suffisamment tôt les directives et prescriptions et les notifier aux participants.

Recommandations :

- a) il est conseillé de se servir de tapis pour régler la hauteur,
- b) Il est possible de régler la hauteur pendant la production en réglant les chaînes. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que la chaîne ne glisse du support. Il est interdit de tenir ou de serrer les chaînes et les cordes tant que les boulons ne sont pas correctement enfoncés. Attendre que le gymnaste se soit réceptionné sur le tapis après avoir quitté les anneaux pour régler ceux-ci (traction des boulons).
- c) L'organisateur demande au préalable à un fabricant (Alder& Eisenhut par exemple) de remplacer la boucle de sécurité par plusieurs boulons de sécurité.

Fixer des sanctions en cas de violation des Directives GAS 2018. Toutefois, il convient de respecter en tout temps les règlements et directives FSG qui, en cas de doute, prévalent toujours sur le règlement et les dispositions de compétition.

6 Divers

6.1 Evaluation des notes à partir de l'outil GAS

La FSG fournit un outil de saisie des notes pour les manifestations de GAS. Le site internet FSG contient toujours la version la plus récente.

Au terme de la compétition GAS, retourner l'outil rempli à la FSG sous forme électronique : vgt@stv-fsg.ch.

6.2 Questions au groupe spécialisé GAS

Il est en tout temps possible de poser des questions aux expertes du groupe spécialisé GAS en écrivant à vgt@stv-fsg.ch.